

COMMUNE DE LUNERAY -BUDGET PRINCIPAL-

NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2019

L'article L 2313-1 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présente note répond à cette obligation pour le budget principal de la commune ; elle est disponible sur le site internet de la commune.

Le compte administratif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes de l'année 2019.

Le compte administratif 2019 du budget principal a été voté le 3 mars 2020 par le conseil municipal. Il peut être consulté sur simple demande au secrétariat général de la mairie aux heures d'ouvertures des bureaux.

A la clôture de l'exercice 2019, le compte administratif du budget principal fait apparaître un résultat global de 1 012 886,62 € se décomposant comme suit :

Excédent de fonctionnement cumulé :	+ 1 923 027,88 €
Déficit d'investissement cumulé :	- 16 236,26 €
Restes à réaliser :	- 893 905,00 €

Résultat cumulé :	+ 1 012 886,62 €

	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultats reportés		1 686 576,13		694 640,70		2 381 216,83
Affectation du résultat		-366 499,30				-366 499,30
Opérations de l'exercice	1 228 938,77	1 831 889,82	1 693 263,51	982 386,55	2 922 202,28	2 814 276,37
TOTAUX	1 228 938,77	3 151 966,65	1 693 263,51	1 677 027,25	2 922 202,28	4 828 993,90
Résultats de clôture		1 923 027,88	16 236,26		16 236,26	1 923 027,88
Restes à réaliser			1 662 500,00	768 595,00	1 662 500,00	768 595,00
TOTAUX CUMULES		1 923 027,88	1 678 736,26	768 595,00	1 678 736,26	2 691 622,88
RESULTATS DEFINITIFS		1 923 027,88	910 141,26			1 012 886,62

➤ La section de fonctionnement :

Les recettes se sont élevées à **1 831 889,82 €**.

Chapitre 70 « Produits de gestion courante » : 83 452,81 €

Ce chapitre concerne principalement les paiements effectués par les familles pour la restauration scolaire (54 568 €), les temps d'activités périscolaires (5 768 €) et l'accueil périscolaire (7 000 €).

D'autres recettes, moins importantes, sont enregistrées dans ce chapitre et notamment les concessions dans les cimetières (3 750 €), les remboursements de frais par des locataires de logements communaux et autres frais (9 392 €)...

Chapitre 73 « Impôts et taxes » : 1 125 347,54 €

Ce chapitre est alimenté par 2 sources importantes de recettes pour la commune : la fiscalité locale (634 022 €) et l'attribution de compensation versée par la communauté de communes (333 147 €).

Concernant la fiscalité locale :

Fiscalité attendue au BP 2019 : 633 777 €

Fiscalité reçue en 2019 : 634 022 €

Soit une différence positive de 245 €, et ce malgré un maintien des taux communaux d'imposition.

D'autres postes importants : le Fonds National de Garantie Individuelle des Ressources FNGIR (58 515 €) et le Fonds National de Péréquation des Ressources Intercommunales et Communales FPIC (46 391 €).

Chapitre 74 « Dotations, subventions et participations » : 454 625,38 €

Ce chapitre concerne essentiellement les dotations de l'État.

La dotation globale de fonctionnement DGF est en hausse : 165 438 € contre 162 901 € en 2018. Tout comme : la dotation de solidarité rurale (130 981 € contre 120 506 €), la dotation de compensation de la réforme de la taxe professionnelle (34 932 € contre 29 645 €) et la dotation nationale de péréquation (36 479 € contre 30 921 €).

Une baisse du Fonds Départemental de la Taxe Professionnelle (34 847 € contre 35 360 €) et de la taxe additionnelle aux droits de mutation (53 200 € contre 55 568 €) sont tout de même à constater.

Ce chapitre comprend également la subvention versée par la communauté de communes pour aider au fonctionnement de la bibliothèque municipale (11 600 €).

Chapitre 75 « Autres produits de gestion courante » : 120 396,39 €

On trouve principalement dans ce chapitre l'encaissement des locations (111 289,13 €) et la redevance versée par la personne à qui la gestion du marché a été déléguée (9 072,75 €).

Chapitre 013 « Atténuation de charges » : 4 172,00 €

Cette recette correspond au remboursement du supplément familial.

Chapitre 76 « Produits financiers » (3,14 €) et Chapitre 77 « Produits exceptionnels » (40 511,96 €)

On trouve ici notamment des dégrèvements de taxe foncière au profit de la commune (7 362 €) et l'annulation de dépenses imputées par erreur au cours des dernières années en section de fonctionnement (32 335 €).

Chapitre 042 « Opérations d'ordre budgétaire » : 3 380,60 €

Les dépenses se sont élevées à **1 228 938,77 €**.

Chapitre 011 « Charges à caractères général » : 397 270,88 €

Il s'agit des dépenses pour le fonctionnement des structures et des services : eau, électricité, téléphone, chauffage, carburants, fournitures administratives, frais d'affranchissement, fournitures scolaires, livres de bibliothèque, les fournitures et les travaux d'entretien des bâtiments et des voiries, les contrats passés par la commune pour la fourniture des repas à la cantine, le nettoyage du marché et certaines activités sur le temps périscolaire, les contrats de maintenance, les frais liés aux fêtes et cérémonies (repas des aînés, colis de Noël ...), les taxes et redevances payées par la commune ...

Il faut noter une baisse des dépenses sur ce chapitre, due principalement aux postes « Energie », « Fournitures », « Bâtiments », « Voirie » et « Fêtes et cérémonies ».

Chapitre 012 « Charges de personnel » : 651 016,61 €

Ce chapitre regroupe toutes les dépenses de personnel.

On constate ici une baisse des dépenses qui provient de la fin des Temps d'Activités Périscolaires à la rentrée de septembre 2019 (contrats non renouvelés).

Chapitre 65 « Charges de gestion courante » : 92 261,07 €

Il s'agit principalement de dépenses afférentes :

- aux indemnités (et cotisations) du maire et des adjoints : 53 896,00 €
- aux subventions de fonctionnement aux associations : 31 027,00 €

Chapitre 66 « Charges financières » : 10 757,40 €

Cette dépense correspond au remboursement des intérêts de la dette.

Chapitre 042 « Opérations d'ordre budgétaire » : 77 632,81 €

➤ **La section d'investissement**

Sur l'exercice 2019, **1 693 263,51 € de dépenses** et **982 386,55 € de recettes** ont été réalisées en section d'investissement.

Les **recettes** se décomposent comme suit :

- subventions de l'Etat : 63 560,76 €

-subventions du Département : 55 931,53 €
-fonds de concours de la Communauté de Communes : / €
-remboursement du FCTVA : 63 902,12 €
-taxe d'aménagement : 26 631,45 €
-emprunts : 102 523,37 €
-divers : 24 014,14 €
-affectation du résultat : 366 499,30 €
-opérations d'ordre budgétaire : 279 323,88 €

Au niveau des **dépenses**, les principaux investissements ont été les suivants :

-achat d'un terrain pour une future construction : 405 500,00 €
-construction de vestiaires et club house de foot (1ères dépenses) : 121 086,87 €
-travaux de voirie : 110 727,14 €
-réaménagement des sanitaires de l'école maternelle : 49 303,25 €
-travaux de couverture sur différents bâtiments communaux : 42 626,48 €
-mise en place d'un système de vidéoprotection : 38 286,00 €
-travaux électriques, telecom et d'éclairage public : 159 749,80 €
-restauration du clocher de l'église : 354 110,59 €

Le reste concerne de gros travaux d'entretien sur les bâtiments, terrains et voiries communaux (42 640,70 €), l'acquisition de gros mobilier et matériel (101 752,19 €) et des frais d'études pour de futurs gros projets (3 612,00€).

Par ailleurs, 58 796,82 € de capital d'emprunts ont été remboursés et 205 071,67 € d'opérations d'ordre budgétaire ont été réalisées.

➤ **Les données synthétiques du compte administratif – Récapitulation**

Section de fonctionnement :

- Recettes de fonctionnement : 1 831 889,82 €
- Dépenses de fonctionnement : 1 228 938,77 €

Section d'investissement :

- Recettes d'investissement : 982 386,55 €
- Dépenses d'investissement : 1 693 263,51 €

Principaux ratios

a) *Dépenses réelles de fonctionnement / population* : 495 €

b) *Produit des impositions directes/population* : 484 €

c) *Recettes réelles de fonctionnement / population* : 786 €

d) *Etat de la dette*

Encours total des dettes bancaires au 31 décembre 2019 : 540 032,36 €

Soit une dette par habitant de : 232 €

Annuités 2019 en capital des dettes bancaires : 58 796,82 €

Nouveaux emprunts contractés en 2019 : 102 523,37 €

Nota : Pour les collectivités locales et leurs établissements (communes, départements, régions, EPCI, syndicats mixtes, établissements de coopération interdépartementale), les articles L 2121-26, L 3121-17, L 4132-16, L.5211-46, L 5421-5, L 5621-9 et L 5721-6 du code général des collectivités territoriales (CGCT) prévoient le droit pour toute personne physique ou morale de demander communication des procès-verbaux, budgets, comptes et arrêtés.

Fait à Luneray, le 3 mars 2020

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

076-217604008-20200303-NOTECACNE2019-BF

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet: 10/03/2020



Le Maire, Martial HAUGUEL